NOTE D'INFORMATION

INSTIOBLIGATIONS ETAT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CIH CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26095 en date du 22/04/2026.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CIH CAPITAL MANAGEMENT** sise à **25 Boulevard AL Massira Al Khadra** représentée par **MOHAMMED LAMRINI** en sa qualité de **Directeur Général,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CIH CAPITAL MANAGEMENT
Tél: 05 22 92 69 00
Fax: 05 22 99 03 93
Capital: 1.000.000,DH
R. C. 70875

Directeur Général
de la Filiale CIH Capital Management

M. Mohammed LAMRINI

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

SH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **INSTIOBLIGATIONS ETAT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042616**
- Date et référence de l'agrément : **29/01/2026, GP26006**
- Date de création : **10/06/2013**
- Siège social : **25 Boulevard AL Massira Al Khadra**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** Dirhams
- Société de gestion : **CIH CAPITAL MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire représenté par **Pierre Fonteneau.** : **BMCI** sise à **26 - Nation Unies - Casablanca,**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Mohammed LAMRINI	05 22 92 69 00
BMCI	Samir MEZZINE	05 22 46 10 00

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI ET ASSOCIES** représenté par **Bahaa SAAIDI**

SH

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **4**
- Sensibilité max : **8**
- Indice de référence : **MBI tel que calculé par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est de procurer aux porteurs de parts un rendement supérieur à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors liquidité, parts ou actions d'OPCVM « obligations moyen et long terme » et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat.

 Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscriptions, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public, en parts ou actions d'OPCVM, en titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts emprunts de titres et des opérations de pension selon les règles et les conditions de la réglementation en vigueur.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et les conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds sera composé par les éléments suivants :

 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;

 - Obligations ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription détachés des actions ou certificats d'investissement, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;

 - Parts ou actions d'OPCVM au maximum 40% de l'actif net ;

 - Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en titrisation (FPCT) et les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;

 - Instruments financiers à terme ;

 - Dépôts à terme dont la durée ne peut excéder 12 mois.
- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

SH

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **07/08/2013**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée sur une base Hebdomadaire : chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **Affichage hebdomadaire de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat dans les locaux de CIH CAPITAL MANAGEMENT et le réseau bancaire BMCI et publiées une fois par semaine sur le site électronique de la société de gestion. La valeur liquidative et les commissions de souscription et de rachat seront publiées dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont reçus par CIH CAPITAL MANAGEMENT et par le réseau bancaire BMCI au plus tard le vendredi à 11h 30 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative qui suit.**
- Affectation des résultats : **Le FCP InstiObligations Etat est capitalisant. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

SH

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1,5% des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **N/A.**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CIH CAPITAL MANAGEMENT.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
Frais de Gestion (Société de Gestion)	Prestation de CIH CAPITAL MANAGEMENT = Taux de frais de gestion – 1 – 2 – 3 – 4 - 5
Frais du Dépositaire (1)	0,05% HT
Frais de l'AMMC (2)	0,025% HT
Frais Maroclear (3)	3 600 dh HT annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaires aux Comptes (4)	15 000 dh HT annuel
Frais de Publication (5)	20 000 dh HT annuel

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

Stt